

2024/40

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20240621-2024-del-06-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 Juin 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 07

Absents : 04

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 11 juin 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle polyvalente du Bourg, le **Mardi 18 juin 2024 à 18H30** sous la présidence de **Madame TASSIUS Jacqueline**, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Etaient présents : Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Ketty LANCIEN, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN

Absents Excusés : Jules OTTO, Joël LANCASTRE, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Aline TOI,

Absents : Alexandre CLAIRY, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS

Procurations : Jules OTTO donne pouvoir à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne pouvoir à Marie-Pierre DARLY, Nicolas BRESLAU donne procuration à Christopher GERAN, Virginie GUILLAUME donne pouvoir à Ernand BOULON, Sonia JEREMIE CAMALET donne pouvoir à Ketty LANCIEN, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN,

Secrétaire de séance : Monsieur Luigi LANCASTRE.

N° de délibération : 4
Date de transmission
en préfecture :

21/06/2024

Récompenses aux bacheliers

Madame la Première adjointe expose :

En lien avec le Conseil d'Administration du CCAS, la municipalité organisera la cérémonie de récompenses aux bacheliers le **mercredi 17 juillet 2024 à 09 heures précises**.

Ces bacheliers se verront remettre le « *diplôme du mérite Habissois* » ainsi qu'une prime d'une **valeur 120,00 €** qui sera virée sur leur compte courant par le biais de la Trésorerie.

Elle précise que tenant compte du nombre de candidats inscrits l'an dernier, **80 bacheliers** sont potentiellement attendus au titre de **2024**.

Le coût de l'opération est estimé à **9 600,00 €**.

La période d'inscription s'étale du **08 juillet 2023 au 15 juillet 2024 inclus**.

S'agissant de la campagne de communication, elle fait savoir qu'un communiqué sera diffusé sur les médias audio phoniques (Guadeloupe 1^{ère}, RCI) et presse écrite (France-Antilles), et affiché en mairie ainsi que dans les lieux stratégiques de la commune. Ce communiqué a été aussi posté sur les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, site internet de la Ville).

Mme TASSIUS invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal,
Après échanges de vue
Après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la cérémonie de récompense aux bacheliers en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale.

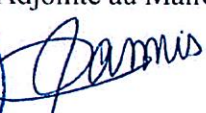
Article 2 : D'imputer le Budget Primitif 2024 de la somme de 9 600 ,00 Euros.

Article 3 : D'augmenter le cas échéant cette somme si le nombre de bacheliers viendrait à dépasser le seuil de 80 sur la base de 120,00 € par Lauréat.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

La 1^{ère} Adjointe au Maire

Jacqueline TASSIUS


Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 21/05/2024